

MODE D'EMPLOI COLLECTE

DÉCHETS

ALIMENTAIRES

SANS EMBALLAGES



La Métropole Rouen Normandie se lance dans la collecte des déchets alimentaires des ménages en habitat collectif

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE.FR/
PARTICULIER-DECHETS

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits



métropole
ROUENORMANDIE

POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, par application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), les collectivités locales devront proposer aux ménages des solutions pour trier leurs déchets alimentaires (dits biodéchets) afin de les séparer des ordures ménagères.

Sur notre territoire, 60 kg de déchets alimentaires sont jetés par habitants chaque année, soit 20 % de la poubelle d'ordures ménagères. Alors qu'ils sont constitués à plus de 70 % d'eau, ces déchets finissent incinérés. En les séparant de la fraction d'ordures ménagères, ils peuvent être valorisés sous forme de biogaz, pour produire de la chaleur ou de l'électricité, et de digestat pour fertiliser les sols.

QUELQUES CONSEILS SIMPLES POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA MAISON

ACHETER MALIN

Établir des menus à la semaine

Préparer une liste de courses

Faire ses courses sans avoir faim

Ne pas se laisser tenter par les « maxi promos »

Adopter le vrac pour la juste dose



BIEN CONSERVER

Vérifier/surveiller les dates de péremption des produits

Respecter la chaîne du froid

Bien ranger son frigo

Conserver les aliments à bonne température

CUISINER JUSTE

Cuisiner les bonnes quantités

Réutiliser les restes et bien les conserver

Cuisiner en une fois et congeler des petites portions (soupes, plats familiaux ...)



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Toutes ces actions contribuent à limiter le gaspillage alimentaire, à diminuer votre budget dédié à l'alimentation et à réduire le volume de vos déchets.

QUELS DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT CONCERNÉS PAR LE TRI ?

Les restes de préparation de repas et/ou de cuisine, produits périmés, restes de repas cuits ou crus :

JE DIGÈRE 	JE NE DIGÈRE PAS 
Épluchures de fruits et légumes	Emballages et contenants alimentaires (barquettes, pot de yaourts...)
Restes de repas	Autres emballages : bouteilles, sacs plastiques, sacs biodégradables, emballages alimentaires, polystyrènes...
Aliments périmés	Gros os type carcasses
Pain	Coquillages (bourriches d'huîtres, moules...)
Produits laitiers (yaourts, crèmes, fromages)	Huiles alimentaires
Viandes et poissons (os et arrêtes compris)	Déchets végétaux
Coquilles d'œufs	
Thés en sachets ou en vrac	
Marc et filtres à café	
Papiers essuie-tout et serviettes en papiers non imprimés	
Sacs krafts	



COMMENT ÉVACUER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

- Jetez vos déchets alimentaires dans votre bioseau chez vous selon les consignes de tri
- Apportez et videz le contenu de votre bioseau dans la borne de déchets alimentaires la plus proche (borne marron accessible 7j/7 et 24h/24)

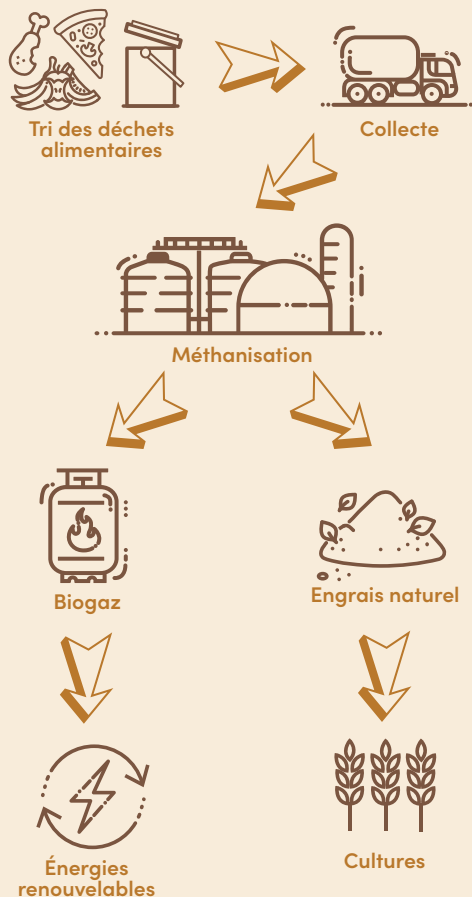
COMMENT BIEN UTILISER MON BIOSEAU AFIN DE LIMITER LES NUISANCES ?

- Réutiliser un sac kraft, que vous pourrez vider dans la borne de déchets alimentaires avec vos déchets alimentaires (norme NFT 51-800)
- Mettre un papier ou des petits morceaux de cartons au fond du bioseau pour absorber les liquides (rouleau de papier essuie-tout, boîte d'œufs ...)
- Bien rabattre le couvercle du bioseau pour éviter d'attirer les insectes
- Vider le bioseau plusieurs fois par semaine, tous les 3 jours maximum et plus fréquemment en période de chaleur
- Rincez le bioseau à chaque vidage ou mettez-le au lave-vaisselle

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Une fois séparés, vos déchets alimentaires seront collectés à minima une fois la semaine, et seront valorisés par méthanisation (dégradation des matières organiques en absence d'air). Une fois traités, ils produisent un digestat servant de fertilisant (utilisés par les agriculteurs et rendus à la terre), et permettent la production de biogaz (chaleur, électricité).

BIEN TRIÉS, ILS SERONT
TRANSFORMÉS
EN **CHALEUR**, EN **ÉNERGIE**
ET EN **ENGRAIS**.



UNE QUESTION, UN BESOIN, QUI PUIS-JE CONTACTER ?

Pour toute question ou demande de bioseau, vous pouvez contacter :

Sur Internet

Par téléphone



montri.fr

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits